

L'An deux mille vingt-trois, le vingt et un du mois de septembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Campagne de Caux convoqués, se sont réunis à la salle La Ficelle de GODERVILLE sous la présidence de Serge GIRARD. La convocation et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le vendredi 15 septembre 2023.

Étaient présents : LESAUVAGE Huguette, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, RIVOALLAN Pierre, Maire d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEVESQUE Jérôme, Conseiller Titulaire, d'ANNOUVILLE-VILMESNIL, LEMESLE Michel, Maire de d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MAESEN Lydie, Conseillère Titulaire d'AUBERVILLE-LA-RENAULT, MABIRE Pascal, Maire de BEC-DE-MORTAGNE, AUBE Annie, Conseillère Titulaire de BEC-DE-MORTAGNE, GEULIN Isabelle, Maire de BENARVILLE, FLEURY David, Maire de BORNAMBUSC, MALO Jean-Claude, Maire de BREaute, VANDERMEERSCH Aldric, Conseiller Titulaire de BREaute, BLONDEL André-Pierre, Maire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DURECU Annie, Conseillère Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DUBOCAGE Kevin, Conseiller Titulaire de BRETTEVILLE-DU-GRAND-CAUX, DELAMARE Pascal, Maire de DAUBEUF-SERVILLE, GUEROUT Claire, Maire d'ECRAINVILLE, PAUMELLE René, Conseiller Titulaire d'ECRAINVILLE, GERON Michel, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, LAVILLE-RENET Géraldine, Conseillère Titulaire de Goderville, MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, ROSE Marc, Conseiller Titulaire de GODERVILLE, VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville, GIRARD Serge, Maire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, DROGUET Jean-Pierre, Conseiller Titulaire de GRAINVILLE-YMAUVILLE, SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, LELIEVRE Linda, Conseillère Titulaire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL, REMOND Franck, Maire de MENTHEVILLE, QUESADA Antonio, Maire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BRULIN Corinne, Conseillère Titulaire de SAINT-MACLOU-LA-BRIERE, BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE, BASILLE André, Maire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, VAUCHEL Benoit, Conseiller Titulaire de SAUSSEUZEMARE-EN-CAUX, GOUPIL Gervais, Maire de TOCQUEVILLE-LES-MURS, NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, MURARI-BOZEC Marie-Claude, Conseillère Titulaire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT, SCHUFT Emmanuelle, Maire de VIRVILLE.

Pouvoirs de :

- Mme DHERVILLEZ Pascale, Conseillère Titulaire de BREaute à M. MALO Jean-Claude, Maire de BREaute,
- M. CARLIERE Frédéric, Maire de GODERVILLE à M. MOIZAN Gérard, Conseiller Titulaire de GODERVILLE,
- M. JEZEQUEL David, Maire d'HOQUETOT à M. SOLINAS Christian, Maire de MANNEVILLE-LA-GOUPIL
- Mme LECARPENTIER Véronique, Conseillère Titulaire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE à M. BAYOU Anthony, Maire de SAINT-SAUVEUR-D'EMALLEVILLE
- Mme COZIC Bernadette, Conseillère Titulaire de GODERVILLE à Mme VANIER Pascaline, Conseillère Titulaire de Goderville
- M. LEROUX Christian, Conseiller Titulaire de GONFREVILLE-CAILLOT à M. NIEPCERON Hervé, Maire de VATTETOT-SOUS-BEAUMONT

Assistaient également à la réunion : Mme MIUS Sandrine, Directrice Générale des Services, Mme GODEFROY Adeline, Administration Générale, Mme GADONNA Angélique, Administration Générale.

Secrétaire de Séance : M. GOUPIL Gervais

Nombre de Membres en exercice	42
Nombre de présents	36
Quorum	22
Nombre de votants	42

Délibération n° 094B/2023

OBJET : REPRISE DES MATIERES RECYCLABLES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE – CONVENTION GROUPEMENT DE CONSULTATION A PLUSIEURS EPCI



Délibération n° 094B/2023

OBJET : REPRISE DES MATIERES RECYCLABLES ISSUES DE LA COLLECTE SELECTIVE – CONVENTION GROUPEMENT DE CONSULTATION A PLUSIEURS EPCI

Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;
Vu le Code de la commande publique ;

Considérant que les contrats et conventions de reprise de matériaux actuels arrivent à leur terme au 31 décembre 2023 ;

Dans le cadre de sa compétence en matière de gestion des déchets, la Communauté de Communes Campagne de Caux assure les opérations de collecte, tri et traitement des déchets. Les déchets issus de la collecte sélective sont orientés vers des filières de traitement et de valorisation spécifiques pour être recyclés.

Afin de pérenniser les filières et garantir un niveau de recette satisfaisant, il convient de trouver une solution globale à l'échelle de plusieurs EPCI clients du centre de tri du Havre. Cette démarche avait déjà été engagée en 2021 par la réalisation d'un groupement sous l'angle de la coopération avec d'autres EPCI membres du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine pour la reprise des papiers issus de la collecte sélective.

Il est proposé d'engager à nouveau cette démarche en l'élargissant à l'ensemble des matières recyclables issues de la collecte sélective, et en l'étendant à d'autres EPCI non membres du Pôle Métropolitain de l'Estuaire de la Seine, mais clients du même centre de tri.

Ce regroupement va permettre le lancement d'une consultation commune et prenant en compte les tonnages des EPCI suivants :

- La Communauté d'agglomération Caux Seine Agglo,
- La Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole,
- La Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral,
- La Communauté de communes Cœur Côte Fleurie,
- La Communauté de communes Campagne de Caux,
- La Communauté de communes Plateau de Caux – Doudeville – Yerville,
- La Communauté de communes de la Côte d'Albâtre,
- La Communauté de communes Terroir de Caux.

Le gisement annuel de matières représenté par l'ensemble de ces EPCI s'élève à 18 540 tonnes en 2021 et 18 516 tonnes en 2022, soit entre 68 et 70 % de l'ensemble des clients de ce centre de tri.

A l'issue de la consultation, chaque EPCI contractualisera avec le repreneur retenu.

Il convient d'établir une convention avec ces EPCI afin de fixer les modalités de fonctionnement de ce groupement pour une consultation commune relative à la reprise des matériaux issus de la collecte sélective, dont le coordonnateur est Caux Seine aggro.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide :

Par 41 voix pour et 1 abstention de Monsieur BASILLE André

- **D'AUTORISER** le Président à signer avec la Communauté d'agglomération Caux Seine Aggro, la Communauté urbaine Le Havre Seine Métropole, la Communauté d'agglomération Fécamp Caux Littoral, la Communauté de communes Cœur Côte Fleurie, la Communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville, la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre, la Communauté de communes Terroir de Caux, une convention pour une consultation commune relative à la reprise des matières issues de la collecte sélective des déchets ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document relatif à cette affaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à inscrire les sommes au budget Rudologie.

Serge GIRARD,
Président de la Communauté de
Communes Campagne de Caux

**Communauté de Communes
Campagne de Caux
52 Impasse du Lin
76110 GODERVILLE**

